

CAUE DE LA GIRONDE

PROJET STRATÉGIQUE

2013/2015

parc relais tram A "Arlac" Mérignac / Lortie et Schall architecture



UN CADRE

LE CAUE AU REGARD DE LA LOI

Créé par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE de la Gironde a pour mission la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ses missions fondamentales sont réaffirmées dans la Loi SRU du 13 décembre 2000.

Le CAUE, association de droit privé, indépendant de toute administration, est chargé d'une mission de service public au profit de tous.

Pour mutualiser ses outils, le CAUE de la Gironde fait partie de l'Union Régionale d'Aquitaine des CAUE.

Le CAUE de la Gironde adhère à la Fédération Nationale des CAUE dont le rôle est la représentation auprès des instances nationales et européennes.

L'ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ DE L'URBANISME

Le CAUE de la Gironde bénéficie de la Taxe Départementale des CAUE (TDCAUE) depuis décembre 1979, date de sa création par le Conseil Général de la Gironde.

La réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée par la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 met en place la Taxe d'Aménagement (TA). La part départementale de la Taxe d'Aménagement est destinée à financer la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS), ainsi que les CAUE. Cette part ne peut excéder 2,5%.

Alors que la TDCAUE constituait une taxe affectée, le texte de loi ne prévoit pas de fléchage direct. Les taux de répartition entre CAUE et ENS sont fixés dans chaque département par délibération du Conseil Général.

L'INDÉPENDANCE STATUTAIRE DES CAUE RÉAFFIRMÉE EN 2012

La circulaire du 6 septembre 2012, adressée aux préfets de Région et de Département, rappelle :

- la loi du 3 janvier 1977 confiant aux CAUE 4 missions,
- le mode de financement par taxe, déterminée par une loi de finances, afin que les CAUE puissent remplir, à titre gratuit, des missions d'intérêt public,
- la réforme de la fiscalité qui crée la Taxe d'Aménagement, dont les Conseils Généraux fixent par délibération le taux de répartition de la part départementale entre CAUE et ENS.

La circulaire stipule que la réforme de la fiscalité de l'aménagement modifie la ressource fiscale du CAUE mais ne remet pas en cause le principe de son indépendance financière statutaire.

Elle réaffirme la vocation, l'indissociabilité des missions de la structure CAUE et les spécificités de son fonctionnement. Elle distingue la possibilité d'œuvrer à la recherche de collaboration, d'éventuelle mutualisation, et non de fusion entre une structure départementale et un CAUE.

DES MISSIONS

FONDAMENTALES

CONSEILLER

LES PARTICULIERS

dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement construction, extension ou rénovation).

LES COLLECTIVITÉS LOCALES

en matière de bâti, d'espaces publics, de paysage, d'urbanisme et d'environnement.

FORMER

LES ÉLUS LOCAUX ET LES SERVICES TECHNIQUES, LES ACTEURS DU CADRE DE VIE ET LES PARTENAIRES PROFESSIONNELS sur l'ensemble des domaines liés aux projets communaux.

INFORMER

L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU CADRE DE VIE sur la qualité de l'architecture et du paysage, les dispositions applicables à leurs projets, les techniques de construction, les ressources disponibles au CAUE.

SENSIBILISER

TOUS LES PUBLICS

- sur les enjeux contemporains du cadre de vie et de l'aménagement, sur la qualité de l'architecture et du paysage,
- tous les publics par le biais de publications, d'expositions, de participation à différentes manifestations.

LE PUBLIC SCOLAIRE par des actions pédagogiques.

DES RÉFORMES ET UN CONTEXTE TERRITORIAL EN PLEINE MUTATION

Comme l'y invite la loi Grenelle qui, depuis le 12 juillet 2010, fait l'objet d'une approche renouvelée des exigences environnementales, le E du CAUE prend désormais une nouvelle envergure. Décliner au niveau local les notions transversales du développement durable sur les projets d'architecture, d'urbanisme et de paysage, dont le CAUE de la Gironde assure l'accompagnement, s'impose aujourd'hui comme une sincère ambition.

L'actualité et les projets réglementaires préfigurent le renforcement des missions des CAUE : normes d'accessibilité et de réglementation thermique, refonte annoncée de la loi SRU, mobilisation du foncier, objectif de réalisation de 500.000 logements par an sur le territoire national aux côtés des collectivités, urbanisme de projet planifié à long terme, ... N'oublions pas l'implication grandissante des collectivités locales sur le droit des sols et l'instruction des autorisations de construire. Un besoin accru en matière d'assistance publique et de conseils techniques en découle.

Dès à présent, les communes et plus largement les territoires mobilisent leur capacité à agir et à se projeter collectivement dans l'avenir. Ce faisant, ils anticipent déjà un acte III de décentralisation en cours dont les conséquences devront probablement rapidement être intégrées.

Dans ce contexte de réformes réglementaires et institutionnelles, le CAUE de la Gironde engage une réflexion sur son positionnement stratégique, l'évolution de ses missions et les nécessaires adaptations fonctionnelles et organisationnelles qui en sont la conséquence.

Sur les bases spécifiques du conseil CAUE que sont objectivité, transversalité et gratuité, répondre à l'accroissement du champ des sollicitations des collectivités locales et des particuliers implique un renforcement adapté de notre capacité d'expertise et de nos compétences.

Répondre aux besoins traditionnels est essentiel mais ne suffit plus : le CAUE doit aujourd'hui anticiper, proposer et innover pour rester un outil performant et apprécié.

Jacques Fergeau
président du CAUE de la Gironde

OBJECTIFS 2015

DÉCLINER LOCALEMENT LES ENGAGEMENTS NATIONAUX

Le CAUE de la Gironde s'inscrit pleinement dans les grands engagements pris par la Fédération Nationale des CAUE pour la période 2012-2014 :

- donner leur pleine dimension aux missions originelles du CAUE et se donner les moyens de tenir ce rôle capital de conseil technique, environnemental, politique et social,
- accompagner la recomposition des échelles de territoire et apporter une vision prospective dans le cadre de leur redéfinition,
- contribuer à l'innovation et à l'expérimentation des territoires,
- renforcer la fonction centre de ressources en Architecture, Urbanisme et Environnement sur le territoire girondin.

RENOUVELER UNE EXPÉRIENCE CAPITALISÉE

30 ans
personnes en 2012

Depuis 1979, le CAUE de la Gironde s'implique aux côtés des élus, des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'État et des administrations publiques, des professionnels du cadre de vie, des porteurs de projets et maîtres d'ouvrages privés, et des citoyens dans leur ensemble.

Bâtie à partir d'une première génération de conseillers qui ont ouvert la voie et accompagné le CAUE depuis sa création, une équipe permanente de désormais 30 compétences pluridisciplinaires (architectes, paysagistes, urbanistes, écologue, assistante paysagiste, conseiller phytosanitaire, juriste, graphiste, chargé de communication et de documentation, pôle administratif, sous la direction d'une architecte-urbaniste) intervient au service des territoires sous la présidence de Jacques FERGEAU, maire de Saint-Jean-d'Ilac, conseiller général.

LE PROJET DU CAUE

L'expérience capitalisée depuis plus de 30 ans permet d'affirmer que le CAUE est une structure qui dispose d'une expérience et de solides acquis mobilisables par ses commanditaires. À présent, la dynamique à l'œuvre permet d'afficher les prémices du renouvellement de son capital d'expertise avec pour principaux objectifs de :

- relever de nouveaux défis au service des enjeux sociétaux et territoriaux de ce siècle,
- hisser la Gironde vers cette vision d'avenir tout en maintenant l'intégrité, la spécificité et l'identité architecturale, urbaine et paysagère de chacun des territoires qui la composent.

S'INSCRIRE DANS DE NOUVELLES PERSPECTIVES D'ACTIVITÉ EN S'APPUYANT SUR LES MISSIONS FONDATRICES



CE QUI EST EN JEU

L'avenir du CAUE passe par une double posture indispensable : répondre aux besoins actuels autour des axes de travail et des missions traditionnelles et s'inscrire dans de nouvelles perspectives d'activité en anticipant, proposant, innovant pour apporter une réponse aux enjeux de la prochaine décennie.

Des orientations clés découlent de cet engagement :

➔ **POSITIONNER LE CAUE, VIA SES PARTENARIATS, DANS LE PAYSAGE INSTITUTIONNEL**

pour contribuer à une ingénierie territoriale lisible, cohérente et complémentaire

- affirmer le positionnement stratégique du CAUE auprès de ses partenaires institutionnels génériques,
- positionner le CAUE comme interlocuteur renforcé et privilégié dans le champ de ses missions traditionnelles d'accompagnement et de conseil A-U-E mais également dans le champ du paysage et du territoire et désormais dans celui du développement durable.
- impliquer le CAUE dans des missions de conseil et d'ingénierie territoriale pour être un opérateur-clé de l'évolution des différents échelons territoriaux et du développement des intercommunalités,
- préfigurer de nouvelles pratiques professionnelles qui visent des objectifs communs et des synergies entre structures : mise en réseau, production d'éléments de connaissance partagée, mise à disposition de compétences et de moyens humains,
- définir les modes de collaboration avec les partenaires selon le niveau d'implication et la durée : partenariats simples ou ponctuels, partenariats réguliers ou complexes avec conventions d'objectifs ou documents-cadres.

➔ **ACCOMPAGNER ET NOURRIR LES NOUVELLES ÉCHELLES DE TERRITOIRES**

Assurer un accompagnement sur mesure des communes et des intercommunalités. Penser, faire et s'organiser autrement :

- inventer au cas par cas les modalités d'organisation et d'articulation de l'action publique pour être acteur de la cohérence des stratégies territoriales,
- adapter les pratiques du CAUE dans la conduite de projet des phases pré-opérationnelles des réflexions, notamment là où se joue l'essentiel de son activité,
- tendre autant que possible vers un objectif de résultat : un conseil donné, un schéma produit, une démarche de projet engagée.

➔ **METTRE À JOUR ET RENFORCER LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DU CAUE**

- rassembler une ingénierie performante dans les domaines d'expertise aujourd'hui indispensables aux missions d'appui du CAUE : développement durable, énergies renouvelables et exigences environnementales inédites dans l'acte d'aménager et de bâtir. S'appuyer sur la force démonstratrice de retours d'expériences et de bonnes pratiques pour décliner, en Gironde, les principes du développement durable. Nourrir une veille sur des thèmes d'actualité qui touchent de près la vie et l'évolution des territoires,
- donner toute sa place à la démocratie participative et à l'initiative individuelle. Tenir le rôle d'animateur-médiateur et de traducteur d'interpellations citoyennes,
- intégrer, à la carte, des compétences liées à l'exploitation des technologies de gestion de bases de données photographiques, géographiques et statistiques en vue de renforcer la portée du conseil du CAUE, sa fonction centre de ressources et l'optimisation de sa communication.

➔ **ÉLARGIR LES MOYENS DE DIFFUSION DE LA CULTURE A-U-E via les actions de formation et de sensibilisation**

- donner sa pleine dimension à la fonction de "centre de ressources du territoire" et de référence en Architecture, Urbanisme et Environnement pour la connaissance du territoire girondin,
- permettre le partage et la diffusion des savoirs en s'appuyant sur des outils revisités (édition, web, SIG, expositions) et ressources complémentaires (observatoire A-U-E, photothèque, centre de documentation),
- assurer la diffusion de la culture A-U-E :
 - > via la sensibilisation au grand public et au milieu scolaire avec élargissement à l'enseignement supérieur
 - > via la formation aux élus, techniciens et professionnels avec expérimentation de nouveaux formats (durée, contenu, visites, ...),
- s'inscrire dans une logique partenariale.



LES MOYENS DE LA MISE EN ŒUVRE À TRAVERS LES PÔLES-MISSIONS DU CAUE

- ▣ **PÔLE CONSEIL AUX PARTICULIERS**
"faciliter l'accès au conseil"
- ▣ **PÔLE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES**
"consolider le lien entre CAUE et territoires par un accompagnement sur mesure"
- ▣ **PÔLE FORMATION AUX ÉLUS LOCAUX,
TECHNICIENS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNELS**
"relayer l'information, offrir un lieu d'échanges et de réflexion"
- ▣ **PÔLE SENSIBILISATION
À TOUS PUBLICS ET AU PUBLIC SCOLAIRE**
"démocratiser et intensifier la diffusion culturelle A-U-E"
- ▣ **PÔLE INFORMATION /COMMUNICATION**
"rendre visible et lisible : faire connaître et reconnaître la structure auprès des différents publics"
- ▣ **PÔLE RESSOURCES**
"valoriser et partager les spécificités du territoire girondin"



PÔLE CONSEIL AUX PARTICULIERS

"faciliter l'accès au conseil"

Assurer une couverture équilibrée du conseil sur le territoire girondin : des permanences au plus près des particuliers

- maintenir et optimiser les 90 points de permanences-conseil sur l'ensemble du département pour être accessible au plus grand nombre,
- assurer un point-conseil permanent, du lundi au vendredi, au siège du CAUE,
- créer une permanence mensuelle au siège du Conseil Général pour mettre à disposition du public un point d'accueil au centre-ville de Bordeaux,
- expérimenter des permanences d'architectes-conseillers au siège des Communautés de Communes,
- initier des permanences mutualisées avec les Espaces Info Énergie (EIE) pour offrir un service complet.

Développer les outils pour nourrir le conseil

- diffuser des fiches thématiques sur les questions récurrentes (réglementations d'urbanisme, de voisinage, ...) et des fiches pratiques pour améliorer la fonctionnalité et l'intégration des projets dans leur environnement,
- développer le conseil sur les thématiques émergentes du développement durable (écoconstruction, économies d'énergies, ...),
- accompagner la mise en œuvre des exigences réglementaires : accessibilité, Réglementation Thermique 2012, réformes liées aux autorisations de construire,
- faire évoluer le site internet vers l'interactivité comme relais des informations techniques.

Anticiper / expérimenter sur le conseil en amont / accompagner des initiatives d'habitants

- repositionner ponctuellement, en amont, le conseil spécifique auprès des porteurs de projets privés : mise en œuvre de missions pilotes sur des communes et Communautés de Communes tests (par exemple division parcellaire).

PARTENARIATS*

- ADIL : permanences communes du conseil aux particuliers lors des salons
- Espaces Info Énergie (CREAQ/CLCV/PACTHD) : étude organisation permanences mutualisées en Gironde
- Communautés de Communes



PÔLE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

"consolider le lien entre CAUE et territoires par un accompagnement sur mesure"

Confirmer et affirmer le CAUE dans son double rôle de pédagogie et d'expertise, comme un acteur de l'élaboration des projets des collectivités

- communiquer sur le cadre d'intervention et les missions d'aide à la décision A-U-E que peut proposer le CAUE aux collectivités locales,
- renforcer le rôle d'appui du CAUE dans les études préalables et de programmation des projets architecturaux, urbains et paysagers,
- donner plus d'envergure à l'accompagnement en urbanisme dans une perspective d'équilibre du conseil A-U-E,
- orienter le conseil vers "architecture, patrimoine et défi des nouvelles exigences du développement durable" avec proposition de compétences en économies d'énergie, écoconstruction,
- organiser, animer des journées de sensibilisation qui s'inscrivent dans les champs thématiques des politiques portées par les territoires,
- développer des fiches-outils à destination des élus, collectivités et particuliers avec mise en ligne internet.

Inscrire l'accompagnement CAUE dans les nouvelles échelles et stratégies territoriales

- s'impliquer dans les réflexions prospectives de développement territorial par le renforcement de l'accompagnement des PLU intercommunaux et le soutien des démarches SCoT (appui méthodologique et technique spécifique à chaque territoire, accompagnement dans l'animation des dispositifs en commissions de pilotage territoriales (CdC) ou thématiques, encadrement d'animations pédagogiques de concertation),
- positionner le CAUE en tant que relais sur le terrain en mesure d'apporter un soutien technique (conseil et formation) pour les intercommunalités,
- mener une campagne de proximité en présentant les missions et le plan d'actions du CAUE auprès des Communautés de Communes, échanger sur les besoins et ajuster les actions du CAUE en fonction des "retours terrain".

Prolonger et développer une réflexion prospective et des chantiers thématiques sur les territoires

- expérimenter l'évaluation et l'encadrement du processus de la division parcellaire en accompagnement de communes tests,
- préfigurer une mission d'assistance sur l'intégration architecturale et paysagère des dispositifs techniques de production d'énergies renouvelables,

- prolonger et affirmer l'implication du CAUE dans les débats et démarches stratégiques sur l'agglomération bordelaise,
- prolonger l'implication du CAUE dans la définition des projets de territoires et le développement des plans et chartes de paysage.

PARTENARIATS, RÉSEAUX*

- Conseil Général : convention partenariale 2013-2015
- A&CP, ADEME, ALEC, AMO, A'urba, Chambre d'Agriculture, Conseil Régional d'Aquitaine, CUB, DDTM, DREAL, Préfecture de la Gironde, PNRIG, SNAL, STAP, Union Européenne : partenariats thématiques ponctuels
- Pays, SCoT Sud Gironde, SCoT Pays Libournais, PDH : association du CAUE, en tant qu'expert et relais, en amont des dispositifs stratégiques de planification



PÔLE FORMATION DES ÉLUS LOCAUX, TECHNICIENS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNELS

"relayer l'information, offrir un lieu d'échanges et de réflexion"

Donner une pleine dimension à la mission de formation du CAUE auprès des collectivités territoriales et des professionnels en positionnant le CAUE comme lieu d'échanges

- proposer un plan de formation annuel thématique répondant aux questionnements des élus identifiés lors des missions du CAUE d'aide à la décision,
- élargir les formats de formation (actions ponctuelles, conférences, visites, cycles, ...),
- relayer l'actualité réglementaire et technique (nouvelles normes, nouvelles lois, ...).

PARTENARIATS*

- pôle formation aquitain regroupant STAP/CROA /CFAA/ ENSAPB / ARC EN RÊVE
- partenariats thématiques ponctuels : AFPA, CCI de Bordeaux, Chambre de Métiers de la Gironde, CAPEB, Chambre des Notaires, école de reconversion professionnelle, ENSAPB, FFP



PÔLE SENSIBILISATION DE TOUS LES PUBLICS ET DU PUBLIC SCOLAIRE

"démocratiser et intensifier la diffusion culturelle A-U-E"

TOUS PUBLICS

Ouvrir les champs de la sensibilisation : poursuivre l'action sur l'"architecture" et développer les champs "urbanisme, ville et paysage", "développement durable".

- poursuivre la collection "architecture et paysages en Gironde" : des ouvrages de sensibilisation à l'architecture et au paysage destinés à faire connaître l'identité de la Gironde,
- réaliser un ouvrage sur l'architecture contemporaine en Gironde,
- organiser et/ou participer à des manifestations culturelles : animations dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, participation à la semaine du développement durable, à la semaine de l'énergie, aux rencontres "agriculture et paysage", ...
- créer des expositions sur des actions thématiques ponctuelles en tant qu'outil d'accompagnement de nos missions de conseil aux collectivités et aux particuliers.

Diffuser l'A-U-E sur le territoire en proposant des interventions de proximité délocalisées

- programmer une exposition itinérante, relais de la collection "architecture et paysages en Gironde",
- proposer l'exposition "urbanisme durable, villes et territoires ruraux en Aquitaine" aux territoires girondins,
- associer des conférences aux permanences lors des salons dont la thématique concerne l'habitat, le développement durable.

PUBLIC SCOLAIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ENSEIGNANTS

Consolider le partenariat en milieu scolaire et l'élargir vers l'enseignement supérieur

- poursuivre les programmes "autour de mon école, il y a...", "à l'école de l'architecture", "à l'école du paysage", "je connais mon école", "maisons extraordinaires", "voyage dans le temps" (maternelle, primaire, collège),
- diffuser l'outil pédagogique jeu de l'oie "à la découverte du patrimoine de Gironde",
- élargir le partenariat avec l'enseignement supérieur (interventions ponctuelles dans le cursus universitaire, accueil régulier de stagiaires au CAUE) et les organismes de formation professionnelle (conférences).

PARTENARIATS*

- TOUS PUBLICS : Archibooks, BDP, CDT, Conseil Régional d'Aquitaine, DRAC, Fondation du Patrimoine, IDDAC, Le Festin, Maison de l'Architecture
- PUBLIC SCOLAIRE
 - > CCDP, CRDP, Inspection Académique,
 - > dans le cadre de projets d'établissements, de la maternelle à l'enseignement supérieur



PÔLE INFORMATION / COMMUNICATION

"rendre visible et lisible : faire connaître et reconnaître la structure auprès des différents publics"

Optimiser les outils de communication

- refondre le site internet du CAUE en mettant à profit les nouvelles technologies,
- faire évoluer le journal du CAUE vers une newsletter pour une diffusion plus large auprès des collectivités locales et des élus, adaptée aux nouvelles méthodes de communication dématérialisée,

S'appuyer sur les médias comme relais du CAUE

- informer la presse locale et régionale de l'actualité du CAUE : diffusion ciblée de communiqués, de dossiers de presse, rédaction d'encarts dans la presse locale, suivi et analyse des retours presse,
- diffuser l'activité du CAUE via les médias : planning des permanences d'architectes, dates de manifestations CAUE.

Faire connaître le CAUE et ses actions

- communiquer sur l'actualité du CAUE et ses actions via le nouveau site internet et ses liens,
- diffuser les brochures de présentation du CAUE et les fiches thématiques,
- contribuer à la création d'événements et de manifestations,
- promouvoir les produits existants : outils pédagogiques, ouvrages, expositions.

Créer du lien

- animer les réseaux sociaux en donnant la priorité à l'interactivité,
- faire émerger de nouveaux systèmes d'information à partager : observatoire A-U-E, SIG.

PARTENARIATS*

- médias locaux : France 3/TV7/Sud-Ouest/principaux acteurs régionaux
- acteurs de diffusions : 308/Arc en rêve/FNCAUE/Renaissance des Cités d'Europe
- vecteurs de relation presse : services communication du Conseil Général de la Gironde/CUB/Communes
- diffusion vers le public universitaire : ENSAPB/IATU/ISIC/Faculté de Droit (AJUCA)



PÔLE RESSOURCES

"valoriser et partager les spécificités du territoire girondin"

Renforcer la fonction "centre de ressources du territoire" et de référence en A-U-E

Au-delà d'un centre de documentation, le CAUE a pour ambition de devenir un lieu de partage des savoirs, de nourrir et se nourrir des expériences locales, de développer des outils pédagogiques, de faire réseau avec les partenaires :

- renforcer le pôle documentation, réorganiser de la base de données documentaire,
- construire et mettre à disposition une base de données "photothèque",
- créer l'observatoire A-U-E girondin (veille sur des thèmes A-U-E qui témoignent de l'évolution des territoires girondins) et intégrer l'observatoire national des CAUE,
- intégrer et exploiter le SIG dans la perspective de mise en ligne de la production CAUE.

PARTENARIATS*

- Observatoire national des CAUE, URCAUE
- BNSA (Banque Nationale des Savoirs Aquitains), PIGMA,

* : Liste non exhaustive, d'autres partenariats pourront émerger en fonction des sujets traités.



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE
organisme partenaire du Conseil Général de la Gironde

140, avenue de la Marne 33700 Mérignac / Tél. 05 56 97 81 89 / Fax 05 56 47 10 62
www.cauegironde.com / Email : caue33@wanadoo.fr